Plate-forme FIL ROUGE
de Bruxelles et Brabant wallon
c/o SASPE Notre Abri, rue Colonel Chaltin 85
1180 Bruxelles 02 374 55 24

Bonjour,

Cette fiche de transmission a été rédigée par un groupe de travail qui réunit depuis plusieurs années les services d'accueil pour tout-petits (Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance et Services d'Accueil et d'Aide Intensive aux tout-petits) et les Services de Placement Familial (SPF) de Bruxelles et du Brabant wallon. Se sont joints au fur et à mesure à ce groupe des représentants du Tribunal de la Jeunesse, du SAJ, du SPJ, et de l'ONE, des avocats ...

Pourquoi cet effort demandé aux intervenants au moment du passage d'un jeune d'un service à l'autre?

Parce que, relier les interventions l'une à l'autre a des effets bénéfiques pour les intervenants et pour le jeune lui-même :

L'objectif de ce document est d'aider les professionnels à s'inscrire dans un travail cohérent et de permettre aux jeunes et leurs familles de comprendre leur parcours de vie.
Ce document sera transmis et complété par les intervenants au fur et à mesure des changements.
Chaque professionnel s'engagera à le compléter dans le respect du code de déontologie

Conscient du fait que rédiger un fil rouge complet est une lourde charge de travail, il est possible de se limiter uniquement aux trois premiers points : ligne de vie, génogramme et répertoire.

Plate-forme FIL ROUGE
c/o SASPE Notre Abri,
rue Colonel Chaltin 85
1180 Bruxelles
02 374 55 24

MODE D'EMPLOI du FIL ROUGE

Le fil rouge est un document préparé pour recueillir de manière organisée des informations utiles aux enfants et aux jeunes. Il comprend plusieurs parties :

1. **Ligne de vie** du jeune reprenant : date et lieu de naissance, différents lieux de vie, les interventions d'une instance officielle, les événements de l'histoire des parents
2. **Génogramme de la famille** : reprenant les personnes importantes dans la vie du jeune et des parents ainsi que les explications nécessaires
3. **Répertoire** : reprenant des informations précises (noms et adresses) des personnes et services significatifs pour le jeune, y compris les copains connus en institution
4. **Anamnèse** : reprenant les éléments de la vie du jeune depuis la grossesse : naissance, ruptures de lien précoces, description et évolution du jeune, descriptions des relations avec chacun des parents ...
5. **Résumé du travail réalisé par le service** : projet de départ et objectifs atteints, (s'il y a lieu) raisons du changement de prise en charge...

Conscient du fait que rédiger un fil rouge complet est une lourde charge de travail, il est possible de se limiter uniquement aux trois premiers points : ligne de vie, génogramme et répertoire.
Certaines règles sont importantes à respecter pour remplir ce document.

Bénéfice pour les professionnels

Si la transmission se fait bien, les intervenants comprennent mieux le sens de leurs interventions : ils sont plus motivés à s'investir dans la vie du jeune s'ils comprennent bien d'où il vient et quels sont les objectifs à moyen ou long terme pour lui. Les intervenants comprennent qu'ils participent à la construction d'une « trame subtile faite de cohérence, de continuité, de respect de l'histoire du jeune et de projets pour son devenir » (D. RAPAPORT)

Les intervenants se sentent dès lors plus responsables parce qu'ils ont conscience que leurs interventions et décisions ont un effet durable dans la vie du jeune. Si ceci est bien compris par eux, on espère que leur souci de recevoir les éléments de la vie du jeune, et de les transmettre après leur intervention, les amènera à s'impliquer activement dans cette transmission.
Ce « devoir de transmission » ne peut pas être une obligation réglementaire de plus mais bien le témoignage d'un intérêt actif et sincère pour le jeune.

Il nous semble important de demander aux professionnels de ne pas oublier de rapporter dans ce document des éléments positifs et constructifs de l'histoire du jeune et de sa famille (par exemple : réussite scolaire, intérêt pour tel genre d'activité, relation particulièrement investie avec telle personne...) : ces données pourront être utilisées ultérieurement pour aider le jeune et son entourage à continuer à évoluer.

Bénéfice pour le jeune

La continuité et la cohérence du vécu de tout être humain permettent de constituer le fil rouge, l'épine dorsale de son identité personnelle. Une partie en est consciente et est constituée par les événements et les rencontres dont on se souvient ; l'autre partie est inconsciente et constitue le liant des actes et des pensées.
Il faut « préserver chez l'enfant le sentiment continu d'exister » disait WINNICOTT. Ce sentiment continu d'exister s'enracine avant tout au sein de la famille, mais s'il est déficient en famille, ce sentiment peut se renforcer partout où le jeune est accueilli.
Il faut garder en permanence le souci de la globalité de l'évolution du jeune même s'il connaît la discontinuité dans la vie quotidienne : l'important est de savoir comment il peut vivre ces discontinuités qui lui sont imposées de l'extérieur, et comment l'aider à les intégrer et à les transformer en un vécu cohérent pour lui.

Pour le jeune, le respect des traces du passé et la construction de projets d'avenir propres :
- nourrissent son identité personnelle
- donnent un sentiment de cohérence à son vécu
- donnent sens à ses comportements
- lui permettent de s'approprier son histoire

Si cet outil est donc bénéfique au jeune (et sa famille), il est d'abord un outil de travail pour les intervenants pour transmettre des données, afin qu'elles ne se perdent pas.

- Ce document doit comporter des informations objectives et significatives qui seront le reflet de la vie du jeune dans tous ses aspects y compris positifs et constructifs.

- Le document dont la réalisation prend du temps peut en faire gagner beaucoup.

- Ce document est fait par des professionnels et sera destiné à des professionnels.

- Il a été soumis à la commission de déontologie et devra respecter toutes les règles de déontologie et du secteur.

- Ce document sera transmis exclusivement à des services mandatés par le SAJ, SPJ et TJ

- Il veillera à respecter avec rigueur les dates, références et dénominations des services. Chaque intervenant veillera à ne pas intervenir dans les textes reçu par les professionnels qui l'ont précédé. Si l'intervenant prend connaissance d'une information importante, il veillera à l'inclure de manière différenciée (renvoi ou italiques)

- Il doit être le reflet du travail d'équipe.

- L'exemple fictif, ci-joint , pourra éclairer l'intervenant en cas de doute sur la meilleure manière de le compléter,

Plate-forme FIL ROUGE
c/o SASPE Notre Abri, rue Colonel Chaltin 85
1180 Bruxelles - 02 374 55 24

1 Ligne de vie

Dans ce tableau insérer les éléments suivants :
Grossesse, date et lieu de naissance, lieux de vie, interventions (saisine), histoire des parents, dates clés.
Sigles utilisés : MM = mère : Sarah
PP (légal) = père légal : Rudy
PP (biologique) = Roger (la paternité a été confirmée par un test)
GMM = grand-mère maternelle : Mamy
GPM = grand- père maternel : Papy
* = lieu référencé dans le répertoire

Date ou âge	Histoire de l'enfant	Evénements familiaux et de l'entourage	Interventions
Début 2002		MM s'installe avec Rudy. Parallèlement gros conflits conjugaux entre GPM et GMM	
02 /06/02		Mariage de MM avec Rudy	
01/03		MM rencontre Roger, on apprendra par la suite qu'il est le père de Kévin.	
05/03		MM est enceinte et se dispute avec Rudy	Elle est accueillie en maison maternelle *
08 /03		MM s'enfuit la nuit avec Roger, suspicion de consommation de cocaïne	MM se fait exclure de la maison maternelle
09/03		MM se réfugie chez une amie	Suivi Parentalité-Addiction à St Pierre*
05/10/03	Naissance de Kevin et sevrage	MM a 18 ans	
06 /11 /03	MM confie son fils à une pouponnière (SASPE*) . Il souffre de problème d'hypervigilance et de problème de digestion.	La MM coupe les ponts avec Roger	Aide du CPAS * Suivi de l'ONE *
Depuis 12/03	Kevin va souvent en WE chez sa GMM.	MM vit la nuit, consomme	Le SASPE demande l'aide du SAJ*
09/02/04	Kevin est confié à sa GMM	MM ne donne plus de nouvelles	Officialisation du placement chez la GMM par le SAJ
30 /05/04	Retour de Kevin chez sa maman	MM réapparaît et accepte de collaborer	Intervention de la Lice * (unité ambulatoire de soins des troubles de la relation précoce)
06 /04		MM rechute, elle consomme à nouveau, tensions entre MM et GMM	
11/09/ 04		MM laisse Kevin à sa GMM	Intervention du SAJ, nouvelle officialisation du placement
De 2004 à 2010	Kevin vit chez sa GMM Suit les classes maternelles sans difficulté, Kevin est proche d'Isabelle, sa tante	MM passe de temps en temps en famille, partage un repas et voit Kevin à ces occasions.	Durant cette période, 5 formalisations ont confirmé cette décision et organisé les contacts avec les parents.
2007	Kévin découvre le foot, il est apprécié par son entraineur et ses coéquipiers		

2008	Kévin est déguisé en indien à la Fancy Fair. Il a un rôle important dans le spectacle		
Sept 2010	Kevin est en 2ème année à l'Athénée Royal A. Camus*	MM rencontre Nicolas celui-ci l'encourage à s'investir auprès de Kevin. Tension avec GMM	SAJ demande le suivi d'un SPF*
9/06/11	Kevin est agressif à l'école, pleure sans raison les résultats scolaires sont en baisse.	Graves conflits entre le couple et GMM	Saisine du tribunal * à la demande du SAJ. Le Tribunal confirme le placement.
		Test de paternité qui confirme celle de Roger	
Sept 2011	Kevin entre en 3ème année	Kevin va passer un dimanche tous les 15 jours chez sa MM	
17/11/11			Première audience publique en présence du père biologique, Roger.
Avril 2012	Kevin est difficile au retour des WE. Ses résultats scolaires sont moyens	Kevin va passer les vacances de Pâques chez MM et Nicolas	
17 Juin 2012	Kevin interroge sa GMM sur son placement, il réclame son père, il est intenable		
25/07/12		Naissance de Melissa	
Août 2012		Reprise de contact entre Kevin et son PP (Roger)	
Sept 2012	Kevin entre en 4ème		
15 /10/12	Kevin est accueilli en CAU	La GM est hospitalisée, elle ne pourra plus accueillir Kevin	Entrée en CAU *
28/11/12	Kevin entre en institution, sa MM ne peut le prendre à la maison		55 coups de tel. plus tard Kevin entre en institution *

2 Génogramme et explications

Insérer ici un génogramme de la famille avec des explications et mention des personnes importantes pour l'enfant et sa famille.

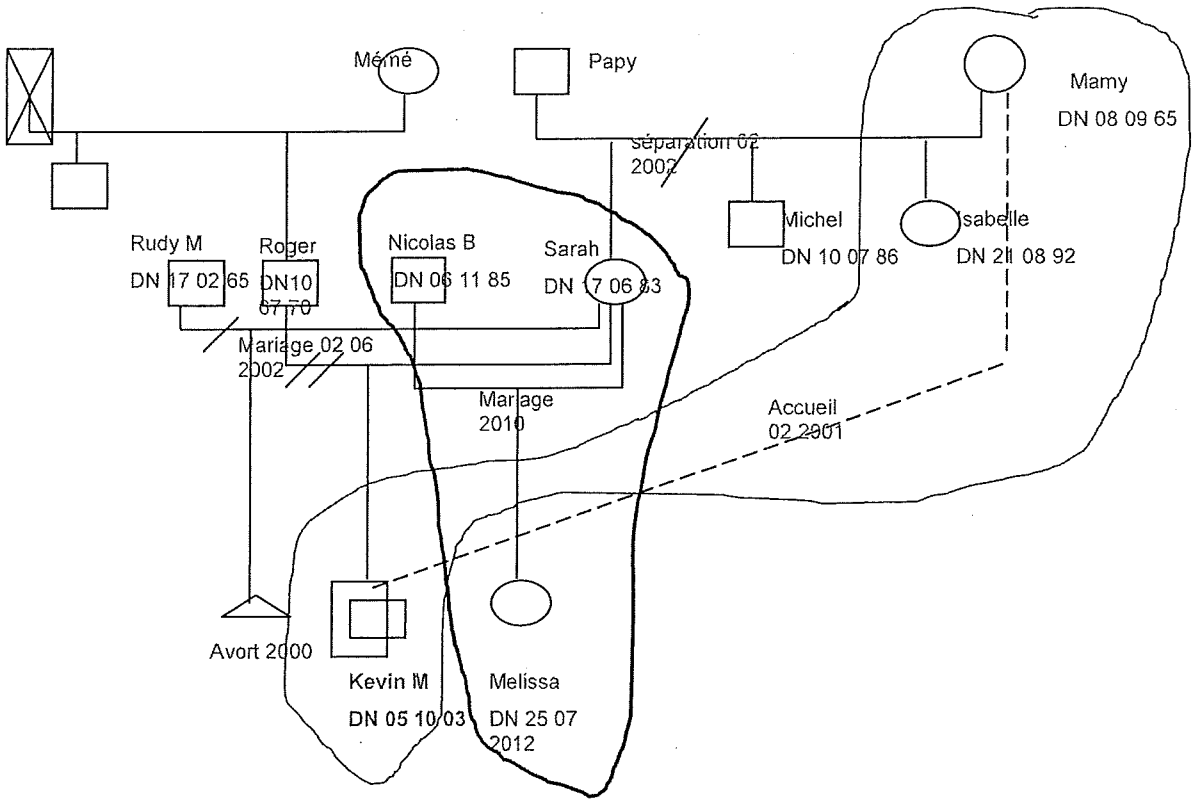

3 Répertoire

Mentionner les noms, adresses et références précises des personnes et services significatifs pour l'enfant, y compris les copains connus en institution.

Institutions noms et adresses	**Commentaire et dates**
Maison maternelle	Rue du Bien-Faire, Mme Lameraveck
Parentalité addictions	Mmes Méthadone et Dujoint
SASPE (Pouponnière)	La Volière
CPAS	Mr Avotboncoeur
ONE	Mme Thémesse
SASPE (Pouponnière)	La Volière
SAJ	Conseiller Mme Daccord
LICE	Mme Tisserand
SPF	Mme Faitout
Athénée A. Camus	Rue du Savoir
JUGE	Mme Bondroit
SPJ	Mme Brasdroit
CAU	Mr Urgent
SAAE	La frégate

4 Eléments d'anamnèse et analyse

Madame Faitout, SPF, automne 2012

Lorsque je fais la connaissance de Sarah, la MM de Kevin, elle est âgée de 27 ans. Elle me livre les informations suivantes.

La maman
Elle s'est mariée très jeune pour échapper aux conflits conjugaux entre ses parents. Lorsqu'elle s'est rendu compte de sa grossesse, elle a paniqué : cette grossesse n'était pas souhaitée et elle avait un doute sur l'identité du père. Elle a longuement hésité à en parler à Kevin, dans la famille d'autres personnes parlent parfois de ce doute. Depuis quelques mois Kevin a appris qui est son père.

La MM regrette d'avoir confié son enfant à sa propre mère, elle dit qu'elle s'en est éloignée à ce moment. Lorsqu'elle allait en visite chez sa MM, Kevin ne savait pas à qui il devait obéir et Mme se sentait parfois jalouse de lui. La GM se montrait plus gentille avec lui qu'avec elle, entre elles deux le courant ne passait pas toujours.

Depuis la naissance de Mélissa, la MM s'est rendue compte de ce qu'elle avait manqué avec Kevin, elle se sent plus la MM de Mélissa. Elle regrette d'avoir confié Kevin, dans un moment de sa vie dont elle se souvient assez mal, tout est flou.

La MM aimerait que Kevin revienne de plus en plus chez elle, mais elle a peur que son nouveau couple n'éclate parce que Kevin est difficile avec elle. La MM aimerait remonter le temps.

Kevin
Kevin est âgé de 9 ans, il est très triste que sa GMM soit hospitalisée, il a l'impression « de tout perdre ».
« Où je vais aller à l'école, c'est comment la maison dont tu me parles ? «
Kevin se sent en colère contre sa MM : « pourquoi elle s'occupe de Mélissa et pas de moi ? »
Kevin espère beaucoup que son PP va pouvoir faire quelque chose pour lui, « mais je sais bien qu'il m'oublie parfois ».

Kevin est un enfant très attachant, quand il comprend les raisons des décisions des adultes, il peut se montrer raisonnable, il a perdu beaucoup de ses illusions.

Le père
Depuis quelques mois, le père de Kevin, Roger, a repris contact avec son fils. Roger a effectué un test qui confirme sa paternité. Il pense que le placement en institution lui permettra de jouer un rôle plus important auprès de son enfant.

5 Résumé du travail réalisé par chaque service

Service de Placement Familial

Le service est intervenu en septembre 2010 lorsque de graves conflits perturbaient les relations entre le couple et la GMM de Kevin.
Jusque là, les rencontres entre Kevin et sa maman se passaient de manière assez informelle. Même si la MM se sentait un peu jalouse de la relation entre la GMM et Kevin, elle essayait de ne pas le faire sentir d'autant que d'une certaine manière elle se sentait reconnaissante.

La première partie du travail a été d'entendre toutes les parties et de mettre à jour la teneur du conflit familial.
La présence de Nicolas à ses côtés a redonné confiance à la MM et en ses capacités de mère. Elle lui a donné l'énergie de reprocher tout le passé à sa propre mère. Elle en est arrivée à penser et dire que le placement de Kevin chez sa GMM est nocif pour l'enfant. Un soir de dispute, elle a menacé d'emmener Kevin sans préavis et de couper les ponts avec sa famille. La GMM, quant à elle, se trouvait écartelée entre ses devoirs de mère et de grand-mère et, de plus, responsable du respect d'un bon équilibre éducatif pour Kevin dans le cadre de ces tensions.

Dans un deuxième temps le service a joué un rôle de tiers dans la restauration d'un dialogue positif. Ce qui a permis d'aboutir à la reprise de rencontres régulières entre Kevin et sa maman. Au départ, médiatisées par le service, ces rencontres se sont organisées en septembre 2011 sous la forme d'une journée non-encadrée tous les 15 jours au domicile de la MM.

Suite au questionnement de la MM et de Kevin, des contacts ont été établis avec son PP. Celui-ci a accepté de rencontrer le service et de réfléchir à la place qu'il souhaite occuper auprès de Kevin. Pendant les vacances, une rencontre est organisée au service entre Kevin et son PP.

Malheureusement la maladie de la grand-mère a interrompu le placement. Dans la mesure où il n'a pas semblé souhaitable pour Kevin d'être confié à temps plein à sa MM, il a fallu chercher un autre projet. Kevin a vécu de ce fait une période très incertaine dans la mesure où il n'y avait aucune place disponible en institution.
Finalement une place se libère. La MM marque son accord et y accompagne son fils. Kevin y est accueilli le 28/11/2012.

Signé : Madame Faitout 6/10/2012

Si vous souhaitez appuyer notre démarche ou nous faire des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter

Claire MEYER
SASPE Notre Abri
claire.meyer@notreabri.be
02 374 55 24

Therese HYNDERICK
SPF la famille d'accueil
thynderick@lafamilledaccueil.be
02 771 81 84

Pascale STAQUET
SPF Parcours d'Accueil
p.staquet@parcoursdaccueil.be
02 640 03 40

FIL ROUGE DE (nom de l'enfant) :

1 Ligne de vie

Dans ce tableau insérer les éléments suivants :
Grossesse, date et lieu de naissance, lieux de vie, interventions (saisine), histoire des parents, dates clés.
Sigles utilisés : MM = mère ; PP = père ; GMM = grand-mère maternelle ; GPM = grand- père maternel ; FO = famille d'origine ; FA = famille d'accueil.

Date ou âge	Histoire de l'enfant	Evénements familiaux et de l'entourage	Interventions

2 Génogramme et explications

Insérer ici un génogramme de la famille avec des explications et mention des personnes importantes pour l'enfant et sa famille.

3 Répertoire

Mentionner les noms, adresses et références précises des personnes et services significatifs pour l'enfant, y compris le nom de ses amis.

Institutions, noms, adresses	Commentaire et dates

4 Eléments d'anamnèse et analyse

5 Résumé du travail réalisé par chaque service